

BUDGET PRÉVISIONNEL ¹

DÉPENSES ²		RECETTES	
Frais de location ^(a)	0	Autofinancement	0
Frais de transport ^(b)	0	Participation des personnes ^(d)	100
Boissons et alimentation	400		
		Autres financements	0
Achat de fournitures ^(c)	50		
Assurance	0		
Tracts, affiches	50		
		Aide demandée au PIC	400
Taxes (SACEM)	0		
Divers	0		
Valorisation du bénévolat	0	Don des bénévoles	0
Sous-total des dépenses engagées	500		
Financement d'un autre projet ^(e)	0		
Total	500	Total	500

En utilisant le dispositif du PIC — FPH, le demandeur et les porteurs de projets acceptent que leur dossier soit diffusé publiquement sur la plateforme La FABRIQUE (<http://lafabrique.ville-roubaix.fr/>), de manière anonyme pour les personnes physiques qu'ils y ont identifiées, en reconnaissant être seuls responsables de son contenu et des conséquences de sa diffusion.

¹ **Ne pas inscrire les centimes**

² **Joindre impérativement les devis**

(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET

Fait à : ROUBAIX Date : 26/03/19

